

CONDITIONS DE GARANTIE

(Version mise à jour du 2020/08/20)

La garantie constructeur **IG SOLTHERM** couvre le remplacement des produits chauffe-eau solaires de marque **IG SOLTHERM** ou de leurs composants, en cas de défaut de fabrication ou de pièces défectueuses (à l'exclusion des frais de mains d'œuvre et de déplacement), sur une durée limitée, comme suivant:

Produits	Ballon solaire	Cuve inox 316L	Capteurs Plans	Supports	Résistance électrique d'appoint	Valve TP	Purgeur d'air automatique	Raccords hydrauliques
Durée de garantie	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	1 an	1 an	1 an	1 an

Cette garantie s'applique exclusivement sous conditions:

Art I : Défaits ouvrant droit à garantie

Les chauffe-eau solaires, de marque **IG SOLTHERM**, sont garantis sur les défauts de conception, de matière ou de fabrication, qui sont préjudiciables à leur bon fonctionnement, sous conditions expresses que :

- L'appareil doit être neuf et installé et mis en service par un professionnel agréé, conformément aux règles de l'art, aux normes applicables, à la réglementation en vigueur et aux instructions d'installation **IG SOLTHERM**
- L'appareil soit employé dans des conditions normales d'utilisation dans un environnement sain conformément aux prescriptions de chaque appareil.
- Les produits doivent être obligatoirement entretenus annuellement par un professionnel agréé.
- Les caractéristiques de l'eau utilisée par les chauffe-eau solaires **IG SOLTHERM** soient comprises à l'intérieur des valeurs de chaque élément du tableau suivant :

PH	Dissolution totale des solides	Dureté totale	Chlore	Magnésium	Calcium	Sodium	Fer
De 6,8 à 8,5	De 0 à 1000 mg/l	De 0 à 250	De 0 à 50 mg/l	De 0 à 30 mg/l	De 0 à 20 mg/l	De 0 à 150 mg/l	De 0 à 1,0 mg/l

Art II : Date de départ et durée de la garantie

Le délai de la garantie 10 ans des chauffe eau solaires **IG SOLTHERM** court à partir de la date d'installation du chauffe-eau solaire chez l'utilisateur et pour la durée de 10 (dix) années, sans que cette durée n'excède pas 12 mois à compter de la date de fabrication de l'appareil, date du document d'exportation **Bill of Lading**, dans ce cas, faisant fois.

Le délai de garantie des composants électriques (thermostat, résistance, files, dominos...) et accessoires (groupes de sécurité, réducteurs de pression, régulateurs de pression, régulateur thermostatique ...) court à partir de la date d'installation du chauffe-eau solaire chez l'utilisateur et pour la durée de 1 (une) année.

Art III : Conditions d'application de la garantie

Le client est tenu de remplir de le **FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE GARANTIE** disponible en ligne sur le site Internet constructeur **IG SOLTHERM**, au lien suivant:

<https://www.igsoltherm.com/garantie>

et devra fournir par courriel (à l'adresse suivante: garantie@igsoltherm.com) toutes les copies des documents nécessaires:

- facture d'achat, facture d'installation (PV d'installation, PV de mise en service) et autres justificatifs utiles,
- photos datées vues d'ensemble de toutes les faces de l'appareil, ainsi que vues rapprochées des zones techniques (raccords hydrauliques, connexions, éléments de sécurité) et numéros de séries capteur(s)/ballon, au moment de la mise en service.

afin d'apporter la preuve de l'installation et pour pouvoir en vérifier la bonne conformité.

Pour invoquer le bénéfice de la garantie 10 ans **IG SOLTHERM**, l'utilisateur doit notifier sans retard le défaut qu'il impute au matériel, au maximum 48 heures après l'occurrence du dommage, en complétant le document de **RÉCLAMATION DE GARANTIE**, disponible en ligne, au lien suivant:

<https://www.igsoltherm.com/garantie>

et de l'envoyer par courriel (à l'adresse suivante garantie@igsoltherm.com), en mettant en copie le professionnel distributeur agréé ayant édité la facture de l'appareil **IG SOLTHERM**.

La garantie 10 ans **IG SOLTHERM** cesse de produire effet si l'utilisateur ne prend pas immédiatement les mesures appropriées, suivant les recommandations **IG SOLTHERM** pour éviter l'aggravation des dommages.

La garantie 10 ans **IG SOLTHERM** n'est valable qu'envers le client final, lui-même.

Art IV : Exclusion de garantie

- Exclusion lorsque la qualité de l'eau se situe hors des valeurs indiquées comme décrit précédemment dans l'article « **Art I** »
- Exclusion lorsque l'appareil n'est pas installé et n'est pas utilisé selon les instructions et recommandations fabricant **IG SOLTHERM**,
- Exclusion du bris de vitre des capteurs solaires,
- Exclusion lorsque le dommage est provoqué par tout phénomène naturel: feu, foudre, inondation, séisme, éboulement, cyclone, grêle, givre, vent, éruptions volcaniques, raz de marée, ou autres conditions climatiques extrêmes.
- Exclusion des dommages provoqués par l'homme: guerres étrangères ou civiles, attentas, vandalisme, mouvements de soulèvement populaires,...
- Exclusion des détériorations ou accidents dues aux interventions humaines professionnelles: manutention, dont lors du dépotage conteneur(s) à réception sur le territoire; produits insuffisamment ou mal sécurisé lors des transports sur le territoire; pose inappropriée d'outils sur les appareils; perçage, découpage, ponçage de métaux ferreux à proximité des appareils dont la poussière engendrée peut atteindre le chauffe-eau solaire et amorcer des départs de corrosion (rouille); chute de l'appareil d'un projectile (outils, homme, ...) sur l'appareil, utilisation d'outils non appropriés,...
- Exclusion lorsque le dommage est provoqué par une cause extérieure d'origine végétale ou animale: rayures, griffures, impacts,...
- Exclusion lorsque les détériorations sont dues à l'emploi de pièces rapportées non agréées par **IG SOLTHERM** ou par le non respect des méthodes de réparation préconisées par celui-ci,

- Exclusion lorsque le dommage de l'appareil est dû au rinçage ou au nettoyage à l'aide d'un produit ou agent de nettoyage corrosif, caustique ou abrasif,
- Exclusion des dégâts que les parties électriques pourraient occasionner au chauffe-eau du fait de leur dysfonctionnement pour quelque cause que ce soit (dont modification de la tension électrique),
- Exclusion de tous dommages résultant du mauvais état, de l'insuffisance ou absence d'entretien des installations.

Art V : Réparation des dommages dus à des causes extérieures

Pour continuer de bénéficier de la garantie 10 ans **IG SOLTHERM**, l'utilisateur est tenu de faire réparer, par un service technique d'entretien agréé, préconisé par l'importateur local **IG SOLTHERM**, dans les deux mois suivant l'occurrence du dommage.

La réparation des dommages visés au présent article, est à la charge de l'utilisateur.

Art VI : Non prorogation de la durée de la garantie

Les interventions effectuées au titre de la garantie 10 ans **IG SOLTHERM**, n'ont pas pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

Art VII : Modalités de la garantie

IG SOLTHERM, informé par l'utilisateur comme prévu à l'article « **Art III** », s'engage durant toute la durée de la garantie, à mettre à disposition gratuitement les pièces nécessaires pour la réparation ou au remplacement afin de remédier au défaut aussi rapidement que possible et de la manière qu'il juge appropriée. Les frais d'intervention de remplacement (frais de main-d'oeuvre, frais de déplacement, de dépose, de repose et mise en service) restent à la charge du vendeur (professionnel importateur).

IG SOLTHERM prendra à sa charge les frais de pièces défectueuses nécessaires pour l'exécution de son obligation de garantie, dans les conditions suivantes :

Les travaux résultant de l'obligation de garantie sont effectués, en principe dans les ateliers de **IG SOLTHERM** ou dans les ateliers de ses distributeurs, après que l'utilisateur ait renvoyé à un distributeur agréé **IG SOLTHERM** le matériel ou les pièces défectueuses aux fins de réparation ou de remplacement.

IG SOLTHERM aura le droit, s'il y a lieu, de modifier le matériel de manière à satisfaire à son obligation de garantie.

Les présentes conditions générales de la garantie décennale **IG SOLTHERM** peuvent être sujet à des mises à jour et entrent en application sur les chauffe-eau solaires de marque **IG SOLTHERM** installés postérieurement à la date de mise en service des présentes.

IG SOLTHERM ne peut être tenu, en aucun cas, de couvrir d'autres frais que ceux mis à sa charge par les présentes conditions de garantie; en particulier, **IG SOLTHERM** ne sera pas responsable des frais supportés par l'utilisateur pendant la période d'immobilisation du matériel due à l'exécution des travaux de garantie, tels que les pertes d'exploitation, pertes de profits ou toutes autres dépenses quelconques, ni des dommages indirects et/ou immatériels éventuellement subis par l'utilisateur ou par des tiers, notamment pour privation de jouissance.

pertes d'exploitation, pertes de profit, frais ou dépenses quelconques notamment en cas d'indisponibilité du matériel concerné, ainsi que des dommages subis par des tiers et, plus généralement, tous préjudices indemnisables de nature autre que corporelle ou matérielle.

Art VIII : Date de mise en application

Fait à Dongguan (Chine), le 20 août 2020.